

## Remise de doctorat honorifique à Raif Badawi

### Allocution du doyen de la Faculté de droit Le professeur Sébastien Lebel-Grenier

Distingués invités,

La Faculté de droit est investie d'une importante responsabilité envers la société québécoise et canadienne puisqu'elle est appelée à former les futurs juristes, qu'ils deviennent notaires, avocats ou éventuellement juges. À titre d'officiers de justice, nos diplômés devront soutenir les fondements de notre société, une société libre et démocratique. Ils devront défendre ces fondements juridiques qui garantissent notre autonomie dont est tributaire notre capacité d'épanouissement et de réalisation de soi. Nos diplômés devront défendre les droits et libertés qui permettent à nos sociétés d'évoluer pacifiquement et assurent à leurs membres d'être reconnus égaux en dignité.

Ces fondements sont maintenant inscrits dans des chartes des droits et libertés, des textes juridiques qui en sont venus, avec le temps et à bien des égards, à caractériser les sociétés ouvertes et tolérantes.

Ces fondements émanent toutefois de racines beaucoup plus profondes qui pré datent leur reconnaissance dans des textes juridiques. Ils ont été reconnus de haute lutte, grâce aux gestes courageux posés par d'innombrables personnes qui, de tous temps, se sont opposés aux injustices que les relations de pouvoir abusives permettaient dans leurs sociétés.

Les juristes ont toujours été de ces combats, que ce soit parce qu'ils en défendaient les acteurs ou qu'ils les menaient eux-mêmes. Ces juristes comprenaient qu'ils avaient la responsabilité de défendre les idéaux que portaient ces combats, et de défendre, quelquefois au péril de leur propre sécurité, les intérêts de ces acteurs de changement.

Ce sont aussi des juristes qui ont écrit le droit, qui ont formalisé les fondements de nos sociétés ouvertes et tolérantes dans les chartes des droits et libertés, visant à ainsi leur donner sens, à les pérenniser, à les faire connaître et à les rendre universels.

Malgré la prévalence des instruments de protection des droits et libertés fondamentaux, malgré leur affirmation dans des chartes à portée universelle, le rôle des juristes demeure encore aujourd'hui essentiel car il demeure malheureusement nécessaire de les défendre et de défendre ceux qui s'en revendiquent. Raif Badawi en est la cruelle illustration.

Parmi les droits et libertés qui sont aujourd'hui protégés, la liberté d'expression est l'une des plus fondamentales. La liberté d'expression protège non seulement la capacité d'exprimer des pensées qui confortent l'opinion majoritaire, elle permet surtout de remettre en question l'ordre établi de manière pacifique. La libre expression d'opinions dissidentes ou minoritaires est le fondement de la recherche de la vérité. Elle est aussi le moteur de l'innovation et de l'avancement puisqu'elle permet de questionner ce que nous prenons pour acquis.

La liberté d'expression est par ailleurs le fondement d'un système juridique fonctionnel. Les officiers de justice doivent pouvoir librement défendre leurs clients sans crainte de représailles, devant des instances judiciaires impartiales. Je souligne que l'avocat de Raïf Badawi, Waleed Abulkhair, a lui-même été condamné à 15 ans de prison pour avoir créé une organisation de défense des droits en Arabie Saoudite.

C'est consciente de ces importantes responsabilités que la Faculté de droit a proposé l'octroi d'un doctorat d'honneur à Raïf Badawi. De par le combat qu'il mène et les valeurs qu'il en est venu, bien malgré lui, à représenter, il nous rappelle le caractère essentiel de la défense de la liberté d'expression de même que la fragilité des droits que nous prenons pour acquis.

Nous souhaitons que par l'entremise de ce geste que nous posons aujourd'hui, nos étudiantes et étudiants comprennent que leurs responsabilités d'officiers de justice sont essentielles, lourdes et quelquefois difficiles à porter. En raison de la formation qu'ils auront reçue et des connaissances qu'ils auront acquises, nos étudiantes et étudiants bénéficieront d'une position privilégiée dans notre société. En contrepartie, ils auront la responsabilité de défendre les valeurs qui la sous-tendent et, ainsi, de défendre les droits de tous ses membres. La responsabilité des juristes n'autorise pas la complaisance. Elle leur impose plutôt de contribuer à l'avancement de nos sociétés par la défense des droits et libertés fondamentaux.

L'attribution d'un doctorat d'honneur à Raïf Badawi rappellera à nos étudiants qu'encore aujourd'hui des personnes sont persécutées parce qu'ils exercent une liberté des plus fondamentales, la liberté d'expression. Cette reconnaissance envers le courageux combat de Raïf Badawi nous rappelle également le courageux combat que mènent des juristes, comme Waleed Abulkhair, à la défense de l'ouverture et de la tolérance. Ces combats ne sont jamais le fait d'une seule personne. Je me dois par conséquent de souligner que sans le courage et la détermination d'Ensaf Haidar et de tous ceux qu'elle a su mobiliser, nous ne serions pas ici à honorer Raïf Badawi. C'est également son courage et son engagement que nous célébrons aujourd'hui.

Il est de notre responsabilité commune de ne pas oublier Raïf Badawi. C'est aussi ce à quoi la Faculté de droit et l'Université de Sherbrooke souhaitent contribuer en lui décernant un doctorat d'honneur.

Je vous remercie pour votre attention.